

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 4 mars 2020, à compter de 9 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n° :** D08-01-20/B-00029  
**Propriétaire(s) :** Rudolph et Luzia Blaser et Blaser Farms Inc.  
**Emplacement :** 3172, chemin 8th Line  
**Quartier :** 20 - Osgoode  
**Description officielle :** partie du lot 27, concession 7  
**Zonage :** AG2  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Les propriétaires souhaitent céder une partie de leur bien-fonds à la propriétaire du bien-fonds voisin au sud situé au 3232, chemin 8<sup>th</sup> Line.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est illustré sur le croquis joint à la demande. Il aura une façade de 92 mètres le long du chemin 8<sup>th</sup> Line, une profondeur de 1 040 mètres et une superficie de 19 hectares. Il s'agit d'une parcelle agricole vacante qui sera ajoutée à la propriété située au 3232, chemin 8<sup>th</sup> Line.

Le terrain qui sera conservé est illustré sur ledit croquis. Il aura une façade de 113 mètres le long du chemin 8<sup>th</sup> Line, une profondeur de 160 mètres et une superficie de 1,52 ha. Cette parcelle comprendra une maison isolée et un garage au 3172, chemin 8<sup>th</sup> Line.

La demande indique qu'il existe une servitude de pipeline de 20,1 mètres de largeur dans l'angle sud-est du terrain disjoint ainsi qu'une servitude d'hydroélectricité qui touche tout le lot.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.